

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 3 juin 2024

Date de l'annonce publique : 24/05/2024

Date de la convocation des conseillers : 24/05/2024

### Mode de participation

Présences	12	Jungen, Tom (bourgmestre) - Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carrelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	1	Excusés : Flammang, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-06-03 - 4.01	
Point de l'ordre du jour	4.01	
Objet	<b>Réaménagement de rues existantes du centre de la localité de Peppange - Projet</b>	

### Le conseil communal,

Vu le projet relatif au réaménagement de rues existantes du centre de la localité de Peppange ;  
Considérant que ce projet prévoit la revalorisation du Centre de Peppange, qui comprend la Rue de la Montagne, la Rue Saint Benoit, la Rue de l'Eglise, la Rue des Ponts ainsi qu'une partie de la Rue de Crauthem ;

Considérant qu'il est prévu d'aménager plusieurs tronçons à vitesse 30km/h et d'aménager une zone résidentielle à 20 km/h dans les Rue de la Montagne, Rue de l'Eglise et Rue St. Benoit afin d'abaisser la vitesse du trafic motorisé en vue de mieux sécuriser les piétons ;

Considérant que tous les réseaux d'utilité publique seront renouvelés respectivement renforcés sur l'emprise du projet ;

Considérant que le projet prévoit également la reconstruction d'un puits du XIX siècle devant le presbytère, ainsi que l'aménagement d'une fontaine dans la Rue de l'Eglise et d'une « ville éponge » dans la Rue de Crauthem ;

Considérant que le projet, établi le 15 mai 2024 par le bureau d'études Schroeder & Associés, présente un coût de construction de 8.538.610,63 € HTVA pour un coût total arrondi de 10.000.000,00 € TVAC, honoraires et frais divers compris ;

Vu les articles budgétaires de l'exercice 2024 spécifié ci-après :

Article	Libellé	CB
4/624/211000/22005	Réaménagement de rues existantes du centre de la localité de Peppange - Frais d'études	424.383,13
4/624/221313/22005	Réaménagement de rues existantes du centre de la localité de Peppange - Travaux	810.000,00

Vu le règlement grand-ducal modifié du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver le projet relatif au réaménagement de rues existantes du centre de la localité de Peppange.



Récapitulatif et désignation des travaux	Montant en €
<b>Réaménagement de rues existantes du centre de la localité de Peppange.</b>	
1. Lot 1: Installation de chantier commune	291.500,00
2. Lot 2: Rue de la Montagne	2.370.321,30
3. Lot 3: Rue Saint Benoit et rue de l'Eglise	2.062.271,00
4. Lot 4: Rue des Ponts	2.264.834,46
5. Lot 5: Réserve pour fouilles archéologiques éventuelles	30.000,00
6. Lot 6: Hors bordereau et pour arrondir	261.073,24
<b>Sous-total hors TVA</b>	<b>7.280.000,00</b>
Total des honoraires hors TVA	1.258.610,63
<b>Total des travaux et honoraires hors TVA</b>	<b>8.538.610,63</b>
TVA 17% sur travaux et honoraires	1.451.563,81
<b>Total général (montant arrondi)</b>	<b>10.000.000,00</b>

Sollicite la transmission obligatoire de la présente délibération en vertu de l'article 105 (1) 5° de la loi communale modifiée.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 14 juin 2024

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,